

Conseil Municipal du 25 mars 2021

Le vingt-cinq mars deux mil vingt et un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 mars 2021 se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, BEUDIN Jean-Cyrille, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LOINARD Mickaël, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) : DUCHENE Lucie, LEGUEDE Nathalie, MENARD Jeanine,

Pouvoirs : - néant

Secrétaire de séance : Patrice JUDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 25 février 2021.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 5) Rue du Fief aux Moines : participation financière la Commune pour l'effacement des réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public : Décompte définitif

Budgets

1) Votes des comptes de gestion 2020 (résultats des comptes de caisse en Trésorerie)

1a) Compte de gestion 2020 / Budget Lotissement Haut Ormeau (ex-dénomination Résidence Seniors)

DCM 2021-03-25-01a

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2020, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, pour le Budget Annexe Lotissement du Haut Ormeau, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 20/04/2021

1b) Compte de gestion 2020 / Budget Lotissement Les Roseaux

DCM 2021-03-25-01b

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2020, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, pour le Budget Annexe Lotissement Les Roseaux, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 2/04/2021

1c) Compte de gestion 2020 / Budget Maison Médicale

DCM 2021-03-25-01c

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2020, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, pour le Budget Annexe Maison Médicale, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 2/04/2021

1d) Compte de gestion 2020 / Budget Commune

DCM 2021-03-25-01d

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2020, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, pour le Budget Commune, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 2/04/2021

2) Votes des Comptes Administratifs 2020 (résultats des comptes de budgets)

2a) Compte Administratif 2020 / Budget Lotissement Haut Ormeau (ex-dénomination Résidence Seniors)

DCM 2021-03-25-02a

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2020 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

BA Haut Ormeau - RESULTATS année 2020

Fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement	363 194,38 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	363 194,38 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	363 194,26 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	363 194,26 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** 0,12 €

A reporter au budget Primitif 2021

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	370 178,90 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	370 178,90 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	370 178,90 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	370 178,90 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **EQUILIBRE** 0,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2020 pour le Budget Annexe « Lotissement du Haut Ormeau ».

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

2b) Compte Administratif 2020 / Budget Lotissement Les Roseaux

DCM 2021-03-25-02b

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2020 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

BA Les Roseaux - RESULTATS année 2020

Fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement	253 234,42 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	101 871,08 €
Total recettes	355 105,50 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	253 960,55 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	253 960,55 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** **101 144,95 €**

A reporter au budget Primitif 2021

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	253 234,00 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	253 234,00 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	253 234,00 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	253 234,00 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **EQUILIBRE** **0,00 €**

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2020 pour le Budget Annexe « Lotissement Les Roseaux ».

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

2c) Compte Administratif 2020 / Budget Maison Médicale

DCM 2021-03-25-02c

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2020 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget Maison Médicale - RESULTATS année 2020

Fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement	43 137,74 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 044,51 €

Total recettes	44 182,25 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement	10 400,02 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	10 400,02 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** **33 782,23 €**

A reporter au budget Primitif 2021 (sous réserve décision affectation)

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	17 679,00 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	17 679,00 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	33 036,80 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	15 279,00 €
Total dépenses	48 315,80 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **DEFICIT** **-30 636,80 €**

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2020	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2020	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2020 = NEANT	0,00 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2020

(à prévoir au BP 2021)

Résultat d'investissement : DEFICIT	-30 636,80
Restes à réaliser en investissement : Déficit	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2020	-30 636,80

Montant à couvrir au BP 2021 par décision d'affectation de l'excédent de fonct 2020 ci-dessus

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2020 pour le Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 24/04/2021

2d) Compte Administratif 2020 / Budget Commune

DCM 2021-03-25-02d

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2020 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNE - RESULTATS année 2020

Fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement	1 370 209,00 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté /Commune	424 948,94 €
Total recettes	1 795 157,94 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	1 033 438,19 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	1 033 438,19 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = *EXCEDENT* **761 719,75 €**

A reporter au budget Primitif 2020

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	990 837,57 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	990 837,57 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	-668 282,78 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	-215 195,02 €
Total dépenses	-883 477,80 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = *EXCEDENT* **107 359,77 €**

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2020	530 000,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2020	167 111,67 €
Restes à réaliser au 31/12/2020 = EXCEDENT	362 888,33 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2020

(à prévoir au BP 2021)

Résultat d'investissement : EXCEDENT	107 359,77
Restes à réaliser en investissement : EXCEDENT	362 888,33
Besoin de financement de l'investissement 2020	0,00
pas de besoin à couvrir au BP 2021 par décision d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020	

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2020 pour le Budget Commune.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 24/04/2021

3) Votes des décisions attachées aux Budgets Primitifs

3a) Budget Maison Médicale : Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

DCM 2021-03-25-03a

- Après constatation des résultats de l'exercice 2020,
- => section fonctionnement : excédent de 33 782,23 €
 - => section investissement :
 - > Déficit de 30 636,80 €
 - > Déficit sur Restes à réaliser : néant

Décision

*Considérant les résultats rappelés ci-dessus,
Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2021, l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :*

- 1°) *de reporter le déficit d'investissement constaté à la clôture 2020 (30 636,80 €) à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » au Budget Primitif 2021 ;*
- 2°) *d'affecter en partie l'excédent de fonctionnement constaté fin 2020 (33 782,23 €), pour un montant de 30 636,80 € sur l'article 1068 de la section investissement, pour couvrir le besoin de financement de cette section constaté fin 2020 comme présenté ci-dessus ;*
- 3°) *de reporter le solde, d'un montant de 3 145,43 €, de cet excédent de fonctionnement 2020 à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au Budget Primitif 2021.*

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 24/04/2021

3b) BA Maison Médicale : décision de suspendre le reversement partiel de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe

DCM 2021-03-25-03b

Considérant l'avance d'un montant de 142 216 € consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe « Maison Médicale » pour soutenir le financement des travaux de la 3^{ème} phase d'aménagement de la Maison Médicale ;

Considérant le solde de 64 000 € restant à reverser sur cette avance suite aux remboursements partiels suivants :

→ 16 216 € en 2016,

→ 62 000 € en 2018.

Considérant les travaux de préparation budgétaire de la Commission de Finances en date du 10 mars 2021, et l'impossibilité de dégager des ressources suffisantes pour poursuivre le remboursement de cette avance ;

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suspendre pour l'année 2021 le reversement partiel (initialement prévu à hauteur de 6 000 € par an) cette avance consentie par le Budget Général au Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

3c) Budget Commune : Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

DCM 2021-03-25-03c

Après constatation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Général :

=> section fonctionnement : excédent réalisé de + 761 719,75 €

=> section investissement : excédent réalisé de + 107 359,77 €

-> s'accompagnant d'un excédent en restes à réaliser de 362 888,33 € ;

Décision

Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2021 l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

1°) d'inscrire la somme de 8 628,45 € à l'article 1068 de la section investissement, prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2020, et se décomposant comme suit :

-> 4 993,45 € pour couvrir le déficit des restes à réaliser au 31/12/2020,

-> 3 635,00€ pour le financement d'opérations nouvelles en 2021 ;

2°) d'inscrire le solde de cet excédent de fonctionnement 2020, soit la somme de 753 091,30 € (761 719,75 - 8 628,45 €) à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au Budget Primitif 2021.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

3d) Vote des taux d'imposition 2021

DCM 2021-03-25-03d

En préalable au vote du Budget Prévisionnel, et comme suite au mail reçu ce 25 mars de la DDFiP 53, le Conseil Municipal est invité à voter les taux d'imposition 2021 pour la Taxe Foncière Propriété Bâtie (intégrant à compter de l'année 2021 le taux départemental de TFPB de 19,86 %, en remplacement du taux de la Taxe d'Habitation qui disparaît), et pour la Taxe Foncière Propriété Non Bâtie.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux d'imposition communaux en cours et d'intégrer le taux départemental à la TFPB,

- et vote donc les taux comme suit pour l'année 2021

-> TFPB = (19,24 % + 19,86 %) = 39,10 % ;

-> TFPNB = 29,84 %.

Enregistrée en Préf le

publiée le 21/04/2021.

4) Votes des Budgets Primitifs 2021

4a) Budget Primitif 2021 / Lotiss. Haut Ormeau

DCM 2021-03-25-04a

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> votée en équilibre en dépenses et en recettes à 376 356,69 €.

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 370 178,91 €.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

4b) Budget Primitif 2021 / Budget Lotiss. Les Roseaux

DCM 2021-03-25-04b

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 446 383,95 €

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 345 234,00 €.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021.

4c) Budget Primitif 2021 / Budget Maison Médicale

DCM 2021-03-25-04c

Considérant la décision d'affectation du résultat 2020 sur l'exercice 2021 pour ce Budget Annexe,

Considérant la décision de suspendre l'échéancier de remboursement de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général pour ce Budget Annexe,

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 22 390,00 € ;

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 40 541,80 €.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

4d) Décision préalable au vote du Budget Général : Subvention accordée au Budget Annexe Maison Médicale pour équilibre de la section de fonctionnement en 2021

DCM 2021-03-25-04d

Considérant le besoin de ressources de la section de fonctionnement du Budget annexe Maison Médicale,

Considérant l'utilité publique de cet établissement,

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'inscription, à l'article 657363 du Budget Général 2021, d'un crédit de 8 000 € en vue du versement d'une subvention d'équilibre pour la section fonctionnement du Budget annexe Maison Médicale pour l'année 2021 ;

- PRECISE que le montant définitif et la décision de versement de cette subvention feront l'objet d'une délibération expresse en fin d'exercice (en Séance du Conseil Municipal de novembre 2021).

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

4e) Budget Primitif 2021 / Budget Commune

DCM 2021-03-25-04e

Considérant la décision d'affectation du résultat 2020 sur l'exercice 2021 pour ce Budget,

Après s'être fait présenter la proposition de budget, et en avoir délibéré,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 855 523,25 € ;

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 656 508,01 €.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021.

5) Rue du Fief aux Moines : participation financière de la Commune pour l'effacement des réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public : Décompte définitif

DCM 2021-03-25-05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décomptes définitifs pour les travaux de dissimulation des réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public, réalisés sous maîtrise d'ouvrage, et maîtrise d'œuvre du Syndicat Territoire Energie Mayenne, disposant de la compétence en matière d'effacement de réseaux.

Annule et remplace la délibération n° 2019-12-19-10 du 19 décembre 2019

Au titre du réseau d'électricité

Nature des Travaux	Montant HT des travaux	Taux à charge de la commune	Participation de la commune	Frais de maîtrise d'œuvre	Total participation de la commune
Réseaux d'électricité	84 332,39 €	30,00 %	25 299,72 €	3 373,30 €	28 676,02 €
Eclairage public	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	84 332,39 €		25 299,72 €	3 373,30 €	28 673,02 €

Au titre du réseau de communication électronique

Nature des travaux	Montant des travaux	Taux à charges de la commune	Participation de la commune	Frais de maîtrise d'œuvre	Total participation de la commune
Génie civil Télécom : (hors câblage)	24 658,36 € TTC	80,00 %	19 726,69 €	986,33 €	20 713,02 €
Total	24 658,36 € TTC		19 726,69 €	986,33 €	20 713,02 €
Montant définitif			19 726,69 €	986,33 €	20 713,02 €

Au titre du réseau d'éclairage public

Nature des travaux	Montant des travaux HT	Taux à charges de la commune	Participation de la commune	Frais de maîtrise d'œuvre	Total participation de la commune
Eclairage public	15 270,50 €	75,00 %	11 452,87 €	610,82 €	12 063,69 €
Total	15 270,50 €		11 452,87 €	11 452,87 €	12 063,69 €
Montant définitif			11 452,87 €	11 452,87 €	12 063,69 €

Décision

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver les décomptes définitifs et de contribuer aux financements proposés ci-dessus par TEM selon le choix ci-dessous :

-> réseaux d'électricité et éclairage public : application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 : à l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, sous forme de fonds de concours d'un montant de 28 673,02 € pour le programme 2019 et d'un montant de 12 063,69 € pour le programme 2020 (imputation au compte 20415 en dépenses d'investissement ;

-> réseaux de communications électroniques :

A l'issue des travaux, la participation appelée correspond aux travaux d'infrastructures de communications électroniques, d'un montant de 20 713,02 € (imputation budgétaire en dépenses d'investissement) ;

- AUTORISE le Maire à signer la Convention de mandat, ci-annexée et confiant à TEM, compétent à cet effet, les travaux de dissimulation des infrastructures de communications électroniques Rue du Fief aux Moines ;

- DECIDE d'inscrire à son budget les dépenses afférentes à toutes ces participations financières.

Enregistrée en Préf le 30/03/2021

publiée le 21/04/2021

Dates à retenir

Célébration de mariage :

date	heure	union	Officier Etat Civil	Assistant
15/05/2021	10 H 00	ROCTON-DESVAUX	Régis LEFEUVRE	Julie DUCOIN
26/06/2021	15 H 30	POIRIER-GOUGEON	Michel DURAND	Isabelle GUILLOIS

Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Examen travaux cimetièrè et jardin public	TRAVAUX	Mardi 06 avril	14h	Mairie
Micro crèche		Mercredi 14 avril	20h00	Mairie

Conseil Municipal

Jeudi 29 avril 2021 à 20h30

MERCREDI 26 mai 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.

Le Secrétaire de séance,
Patrice JUDON



Le Maire,
Régis LEFEUVRE



